



Constructeurs

## **COVID-19 : Synthèse des annonces gouvernementales du 14/01/2021 - Plan de relance - Nouveau guide sanitaire**

*Important: Si vous n'êtes pas directement en charge de l'exploitation des informations figurant dans la présente note, merci de vous assurer de sa transmission à la personne concernée dans votre entreprise.*

**Vous pouvez retrouver l'ensemble de nos informations sur la crise COVID-19 sur le site dédié : [www.fcc-constructeurs.net](http://www.fcc-constructeurs.net)**

### **Annonces gouvernementales du 14/01/2021**

Outre l'extension du couvre-feu à l'ensemble du territoire métropolitain à compter du 16/01/2021 à partir de 18h00 (vous pouvez retrouver à tout moment le dernière modèle d'**attestation et l'application** [EN CLIQUANT ICI](#), le gouvernement a annoncé le renforcement des mesures de soutien économique.

A retenir :

- Le **remboursement des prêts garantis par l'Etat** (PGE - (650 000 entreprises concernées) est **décalé d'une année supplémentaire**, de droit et pour toutes les entreprises en France.
- Les banques se sont engagées auprès du ministre à examiner favorablement les moratoires ou **report d'échéance sur des prêts non-garantis par l'Etat**.
- L'**exonération de cotisations sociales**, mise en place en décembre, restera toujours valable en janvier. Bruno Le Maire se donne comme

objectif « **Zéro charge sociale pour les entreprises fermées ou lourdement touchées par la crise** ».

- Les **amortissements comptables des biens sous-utilisés en 2020** pourront être différés afin de préserver les fonds propres des entreprises.
- Le **Fonds de Solidarité** reste le pilier du soutien de l'État : un nouveau formulaire pour les aides de décembre est disponible à partir du 15 janvier pour des aides versées dès le début de la semaine prochaine.

### Plan de relance

Il est rappelé par ailleurs que le Ministère de l'Economie met en ligne **un guide exhaustif des mesures disponibles pour l'ensemble des secteurs dans le cadre du Plan de Relance (guide complet [EN CLIQUANT ICI](#)) ou directement sur le site dédié [EN CLIQUANT ICI](#)**. Pour rappel, le Plan de Relance est doté d'un financement exceptionnel de 100 milliards €.

**La FFC CONSTRUCTEURS vous invite vivement à en prendre connaissance et à utiliser au maximum ces dispositifs** afin d'accompagner les évolutions et besoins des entreprises, tout particulièrement ceux destinés aux TPE/PME/ETI.

Pour la mise en œuvre opérationnelle de ces dispositifs, les préfetures se dotent d'équipes dédiées : les **Cellules (ou Direction) de Coordination des Politiques Interministérielles**. Vous êtes invités à vous rapprocher de vos contacts dans votre préfeture de rattachement pour être mis en relation avec ces équipes.

### Protocole national sanitaire

Vous pouvez retrouver [EN CLIQUANT ICI](#) le dernier **protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise** face à l'épidémie de COVID-19.

La FFC CONSTRUCTEURS tient régulièrement à jour sur cette rubrique afin de vous permettre d'être en conformité avec les recommandations du Ministère de la Santé.

---

#### FFC CONSTRUCTEURS

Immeuble le Cardinet  
8, rue Bernard Buffet - 75017 PARIS  
[contact@ffc-constructeurs.org](mailto:contact@ffc-constructeurs.org)

